

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK - SICAR"

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 13 janvier 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 892
Moins : amortissements		-7 425	-6 934
		467	958
Immobilisations corporelles	3	161 643	161 223
Moins : amortissements		-161 643	-161 203
		-	20
Immobilisations financières	4	7 450 800	7 331 300
Moins : provisions		-393 361	-305 242
		7 057 439	7 026 058
Total des actifs immobilisés		7 057 906	7 027 036
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		7 057 906	7 027 036
Autres actifs courants	5	1 225 687	1 786 927
Moins : provisions		-	-
		1 225 687	1 786 927
Placements et autres actifs financiers	6	1 472 052	1 069 552
Liquidités et équivalents de liquidités	7	55 367	112 085
Total des actifs courants		2 753 106	2 968 564
TOTAL DES ACTIFS		9 811 012	9 995 600

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2020 31 décembre 2019

		Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	4 979 325
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	1 256 730
	<hr/>			
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-3 125 824	-2 753 926
	Modifications comptables		179 976	179 976
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		3 366 037	3 737 935
	Résultat de l'exercice		-333 751	-371 898
	Total des capitaux propres avant affectation	8	3 032 286	3 366 037
<hr/>				
PASSIFS				
Passifs non courants				
Concours sur les ressources	9	5 695 278	5 657 048	
Total des passifs non courants		5 695 278	5 657 048	
<hr/>				
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	10	6 897		
Autres passifs courants	11	224 357	198 320	
Avances sur rétrocession de participation	12	852 194	774 195	
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-	
Total des passifs courants		1 083 448	972 515	
Total des passifs		6 778 726	6 629 563	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		9 811 012	9 995 600	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	13	182 249	166 956
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		182 249	166 956
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	14	-18 302	-18 643
Charges de personnel	15	-369 980	-370 362
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-89 050	-76 597
Autres charges d'exploitation	17	-69 892	-61 571
Total des charges d'exploitation		-547 224	-527 173
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-364 975	-360 217
Charges financières nettes	18	-443	-912
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	19	-684	-44 311
Autres gains ordinaires	20	33 101	34 042
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-333 001	-193 249
Impôt sur les sociétés	21	-750	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-333 751	-371 898
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-333 751	-371 898

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		-333 751	-371 893
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		89 050	76 597
Variations de :			
- Autres actifs courants	-	-146 692	41 863
- Fournisseurs et comptes rattachés		6 897	-
- Autres passifs courants		26 037	37 800
- Avances sur rétrocession de participation		38 999	243 650
- Effets des modifications comptables		-	-156 759
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-319 460	-128 745
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-420	-834
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-700 000	-756 250
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		100 000	20 667
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-600 420	-736 417
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à la libération du capital		707 932	-
Variation des concours sur les ressources		38 230	1 428 042
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		746 162	1 428 042
Variation de trésorerie		-173 718	562 879
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 7	1 149 085	586 206
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 & 7	975 367	1 149 085

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

Le capital social de la « SODEK-SICAR » s'élève, au 31 décembre 2020, à 6 236 055 DT et se divise en 1 247 211 actions de valeur nominale unitaire de 5 DT. Au 31 décembre 2020, le capital souscrit libéré est de 5 687 257 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2020, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) *Dividendes :*

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) *Commissions d'étude et de gestion de fonds :*

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) *Produits de placements :*

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) *Plus-value sur cessions des participations :*

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Logiciels	3 179	-	-	3 179	2 221	491	-	2 712	467	958
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 892	-	-	7 892	6 934	491	-	7 425	467	958
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 802	20	-	22 822	-	20
Matériel informatique	16 031	420	-	16 451	16 031	420	-	16 451	-	-
Total des immobilisations corporelles (2)	161 223	420	-	161 643	161 203	440	-	161 643	-	20
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	169 115	420	-	169 535	168 137	931	-	169 068	467	978

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Participations :	6 613 939	6 102 058
- Titres de participation SODEK (voir Note 4-1)	2 652 000	2 752 000
- Titres de participation FOPRODI (voir Note 4-2)	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME (voir Note 4-3)	976 000	976 000
- Titres de participation CDC (voir Note 4-4)	1 400 000	700 000
- Moins : Provisions pour dépréciation (voir Note 4-1)	-393 361	-229 808
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
Prêt NEW PLAST COMPANY (*)	100 000	600 000
Autres créances non courantes	19 500	-
Total en DT	7 057 439	7 026 058

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an.

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION – SODEK

	Soldes au 31 décembre 2020		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - SODEK :	2 652 000	393 361	2 258 639
- ENNEJMA	50 000	1 920	48 080
- AFRIQUE MARBRE	40 000	-	40 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	35 503	214 497
- ADAM OIL	138 000	20 500	117 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	59 108	170 892
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	90 000	210 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	41 675	323 325
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	4 000	22 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	-	60 000
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 652 000	393 361	2 258 639

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

	Soldes au 31 décembre 2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

	Soldes au 31 décembre 2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - FSPME :	976 000	-	976 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
Total en DT	976 000	-	976 000

NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC

	Soldes au 31 décembre 2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - CDC :	1 400 000	-	1 400 000
- SOTUP (1)	400 000	-	400 000
- STE TIBA (2)	1 000 000	-	1 000 000
Total en DT	1 400 000	-	1 400 000

(1) En date du 23 septembre 2019, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société Tunisienne de Plastique "SOTUP" un pacte d'actionnaires portant sur la souscription de 40 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT.

(2) En date du 06 décembre 2019, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société TIBA EAUX MINERALES "STEM" un pacte d'actionnaires portant sur la souscription de 1 000 actions de valeur nominale unitaire de 1000 DT.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
État - comptes débiteurs :	113 282	96 629
- Impôt sur les Sociétés à reporter	113 282	96 629
Charges constatées d'avance	2 023	1 989
Intérêts à recevoir / OCA :	115 308	79 158
- Intérêts / OCA - FULLA	8 094	5 694
- Intérêts / OCA - SOIP	107 214	73 464
Autres produits à recevoir (commissions d'étude, intérêts)	162 729	103 302
Jetons de présence à recevoir	4 650	3 150
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré	548 798	1 256 730
Produits à recevoir (intérêts de retard sur libération du capital) (*)	278 759	245 831
Débiteurs divers (dépenses encourues pour le compte SCITEK)	138	138
Total en DT	1 225 687	1 786 927

(*) Le solde de cette rubrique renferme les intérêts de retard à payer par la BFPME (actionnaire) sur la partie non encore libérée de sa participation dans le capital de la SODEK-SICAR dont un montant de 32 928 DT au titre de l'exercice 2020.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Placements à court terme (très liquides) :	920 000	1 037 000
- Bons de caisse - FSPME	220 000	237 000
- Bons de caisse - STB	700 000	800 000
Prêts - échéances à moins d'un an :	132 552	32 552
- AFRIQUE MARBRE	32 552	32 552
- NEW PLAST COMPANY	100 000	-
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-74 901	-74 901
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)	400 000	-
Échéances à moins d'un an sur autres créances financières	19 500	-
Total en DT	1 472 052	1 069 552

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an déclarées impayées à la date de clôture s'élèvent à 400 000 DT. Suite à l'examen de la demande de rééchelonnement émanant du représentant légal de la Société "NEW PLAST COMPANY", SODEK- SICAR a accepté le rééchelonnement dudit prêt (Procès-verbal en date du 16 septembre 2021). Un avenant à ladite convention de prêt est en cours de concrétisation avec la Société "NEW PLAST COMPANY".

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Banques :	55 339	111 599
- BH Bank	49 296	31 720
- BNA Bank	151	74 207
- STB	3 063	-
- ATTIJARI BANK	1 601	235
- QNB	1 228	5 437
Caisse	28	486
<i>Total en DT</i>	55 367	112 085

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications (*) comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2018	6 236 055	7 254	66 576	2 000	336 735	-2 427 424	-326 502	3 894 694
Affectation perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-326 502	326 502	-
Effets des modifications comptables	-	-	-	-	-156 759	-	-	-156 759
Perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-371 898	-371 898
Soldes au 31 décembre 2019	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-2 753 926	-371 898	3 366 037
Affectation perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-371 898	371 898	-
Perte de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-333 751	-333 751
Soldes au 31 décembre 2020	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-3 125 824	-333 751	3 032 286

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2020, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR ont atteint 2 483 488 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 998 233	1 998 233
Affectation sur le fonds FSPME	1 220 057	1 241 758
Affectation sur le fonds CDC	2 476 988	2 417 057
<i>Total en DT</i>	5 695 278	5 657 048

NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	6 897	-
- HORIZON	2 260	-
- LAKHDER ALI	2 876	-
- Autres fournisseurs	1 761	-
<i>Total en DT</i>	6 897	-

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Etat - impôts et taxes	8 468	16 235
Personnel - comptes créditeurs :	108 566	83 729
- Personnel rémunérations dues	1 810	-
- Congés à payer	27 648	30 228
- Autres charges à payer (primes...)	79 108	53 501
Produits constatés d'avance	17 676	7 706
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	63 737	60 532
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	24 406	28 766
CNRPS	1 200	1 024
Créditeurs divers	304	328
<i>Total en DT</i>	224 357	198 320

NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres de participation :	852 194	774 195
- SOFAC	40 894	40 894
- FERHI PLAST	59 000	59 000
- ALICO	-	63 501
- ENNEJMA	44 580	24 580
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	34 500	34 500
- ADAMOIL	14 000	14 000
- NEW PLAST COMPANY	179 000	171 000
- MERVEILLE DU CENTRE	93 500	93 500
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	-
- STATION THERMALE CHAAMBI	70 500	67 000
- PUNICA INGREDIENT	50 000	50 000
- HANNIBAL OIL	2 000	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	12 500	12 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	200 000	100 000
- GREEN PARC	400	400
<i>Total en DT</i>	852 194	774 195

NOTE N°13 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Intérêts des placements monétaires	73 788	54 024
Plus-values sur cession de participations	39 390	-
Plus-values réalisées sur actions SICAV obligataire	-	526
Jetons de présence	3 500	6 000
Commission de gestion des ressources FSPME	14 915	24 704
Commission de gestion des ressources CDC	32 319	15 637
Commission d'études	-	47 500
Intérêts des prêts en comptes courants	11 107	10 831
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	7 230
Dividendes / actions SICAV obligataire	-	504
<i>Total en DT</i>	182 249	166 956

NOTE N°14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Carburants et lubrifiants	16 347	16 168
Eau & électricité	1 039	1 426
Fournitures de bureaux	580	706
Fournitures de nettoyage	336	343
<i>Total en DT</i>	18 302	18 643

NOTE N°15 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Salaires et compléments de salaires	315 379	307 081
Charges sociales légales	47 519	46 076
Congés payés (variation)	-2 505	7 966
Autres charges de personnel	9 587	9 239
<i>Total en DT</i>	369 980	370 362

NOTE N°16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	931	1 163
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	136 286	80 834
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-48 167	-5 400
<i>Total en DT</i>	89 050	76 597

NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Services extérieurs :	58 979	49 930
- Loyers et charges locatives	12 673	12 070
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	28 256	16 142
- Déplacements, missions et réceptions	1 342	4 298
- Primes d'assurance	3 099	1 413
- Entretiens & réparations	5 025	6 686
- Frais postaux et de télécommunications	2 381	2 612
- Publicité, publications et relations publiques	293	639
- Services bancaires et assimilés	410	620
- Jetons de présence	5 500	5 250
- Autres charges d'exploitation	-	200
Impôts et taxes	10 913	11 641
<i>Total en DT</i>	69 892	61 571

NOTE N°18 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Moins-values réalisées sur actions	-	392
Intérêts des CCB	443	520
Total en DT	443	912

NOTE N°19 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Pénalités fiscales	374	336
Contribution Sociale de Solidarité (*)	300	300
Apurement résultant des intérêts de retard / libération du capital	-	42 476
Autres pertes exceptionnelles	10	1 199
Total en DT	684	44 311

(*) Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif à l'exercice 2020, avec un minimum de 300 DT.

NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Produits divers ordinaires	173	1 114
Intérêts de retard / libération du capital (*)	32 928	32 928
Total en DT	33 101	34 042

(*) Il s'agit des intérêts de retard sur la participation non encore libérée de la BFPME dans le capital de la SODEK-SICAR.

NOTE N°21 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

(en DT)

	Exercice clos le 31 décembre 2020
Résultat net de l'exercice	-333 751
Réintégrations :	1 424
- Impôt sur les sociétés	750
- Pénalités de retard	374
- Contribution Sociale de Solidarité	300
- Moins-values latentes sur actions	-
Déductions :	-
- Plus-values latentes sur actions	-
- Dividendes / actions SICAV	-
Résultat fiscal (perte)	-332 327
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires local TTC avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-17 653
Reports antérieurs	-96 379
Ajustement / déclaration définitive IS	250
Impôt sur les Sociétés à reporter	-113 282

NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2020, la somme de 975 367 DT, contre 1 149 085 DT au 31 décembre 2019, enregistrant ainsi une diminution de 15% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Avoirs en banques & caisse	55 367	112 085
Placement en bons de caisse	920 000	1 037 000
Total en DT	975 367	1 149 085

NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION*(en DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus	182 249	166 956
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	182 249	166 956
Achats d'approvisionnements consommés	-18 302	-18 643
Services extérieurs et autres charges externes	-58 979	-49 930
VALEUR AJOUTÉE	104 968	98 383
Charges de personnel	-369 980	-370 362
Impôts et taxes	-10 913	-11 641
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-275 925	-283 620
Charges financières nettes	-443	-912
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-89 050	-76 597
Autres pertes ordinaires	-684	-44 311
Autres gains ordinaires	33 101	34 042
Impôt sur les sociétés	-750	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-333 751	-371 898
Effets des modifications comptables	-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-333 751	-371 898

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 3.032.286 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (333.751) DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

1) Le Conseil d'Administration de la « SODEK-SICAR » réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la Société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2020, le capital souscrit, appelé et non encore libéré s'élève à 548.798 DT. Les intérêts de retard y afférents sont comptabilisés en produits à recevoir parmi les autres actifs courants au bilan de la « SODEK-SICAR » arrêté au 31 décembre 2020 pour un montant de 278 759 DT. Un doute plane sur le recouvrement de ces intérêts et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée.

(Pour de plus amples détails, se référer à la Note 5 des états financiers).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

Au 31 décembre 2020, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) ont atteint 2.483.488 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Tunis, le 27 décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (antérieures et nouvelles)

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 14 915 DT (hors TVA).

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors de ses deux réunions tenues le 17 mars 2011 et le 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, le Président Directeur Général de la SODEK-SICAR a perçu les rémunérations et avantages suivants :

- Un salaire annuel brut de 64 297 DT.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 9 830 DT.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 455 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2020 pour un montant brut de 5.500 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2019.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable

